ner les précisions nécessaires et vous assure du respectueux souvenir de votre ancien subordonné de Tunis.

commandant DRIANT,
député de Nancy.

Certes, j'aimerais voir justice rendue par le nouveau ministre de la Guerre. Mais l'abus mériterait le retentissement de la tribune, ne fût-ce que pour être flétri par la colère publique, qui ôterait désormais aux sectaires du pouvoir la tentation de le renouveler.

J. B.

Chambre des députés

Séance du vendredi 2 juin

Séance à 2 heures. M. Brisson préside.

On procède à la nomination d'un questeur de la Chambre, pour remplacer M. Chapuis, passé au Sénat.

Le vote dure une heure.

Le scrutin est clos à 3 h. 20.

M. Devins est élu contre M. Colliard à 50 voix de majorité.

Validations d'élection

L'élection de M. Albert Denis à Toul, est validée sans débat.

Le travail des enfants

La Chambre vote sans débat, après urgence déclarée, une proposition de l'abbé Lemire, tendant à supprimer le travail de nuit des enfants dans les usines à feu continu.

La représentation proportionnelle

La Chambre reprend ensuite la discussion sur la R. P.

M. Painlevé. — Nul ne songe à nier les services du scrutin d'arrondissement.

Il a sauvé la République du boulangisme et du nationalisme, et permis de fonder la République laïque.

Mais avec le temps des erreurs s'y sont glissées, des clientèles se sont formées, qu'il est nécessaire de briser.

La dernière Chambre a voté le scrutin de liste avec R. P.

Par trois fois, elle avait approuvé les attaques portées contre le scrutin d'arrondissement par le chef du gouvernement.

Aujourd'hui, un avortement de la réforme électorale serait désastreux.

Comment la faire ? Par le scrutin de liste pur et simple ? Il est d'une brutalité inadmissible.

Je suis proportionnaliste, mais je crois que la proportionnelle a deux sortes d'ennemis.

Les uns sont les proportionnalistes intransigeants, les autres les amoureux platoniques de la proportionnelle.

Le système de M. Deschanel supprime la prime à la majorité absolue et l'apparentement.

D'autre part, le Comité extra-parlementaire de la R. P. critique le projet de la Commission de la Chambre comme ne répondant nullement aux principes de la R. P.

Le système de M. Deschanel n'est que le retour à la proposition Flandin, discutée dans la dernière Chambre.

En réalité, le système de la Commission est le plus conforme à l'équité.

Il est le plus conforme au principe de la R. P.

L'orateur se défend d'avoir voulu, par l'apparentement, conserver au parti radical la majorité.

Sa grande préoccupation a été de faire respecter le principe supérieur du suffrage universel.

L'apparentement, loin de prêter à aucun marchandage, permettra à chaque parti de lutter nettement pour ses idées.

Il empêchera la formation des listes disparates de pure apparence, destinées à introduire des divisions et des trahisons dans les partis.

Il constitue une transaction honorable entre hommes dont les programmes ont d'importantes points communs, mais il doit être illimité quant au nombre des listes apparentées.

M. Jaurès. — C'est un procédé pour permettre la création de listes d'arrondissement, pour tromper la volonté des électeurs ! (Mouvements divers.)

M. Painlevé. — Avec le système Flandin repris par M. Deschanel, on donne une prime au parti de droite uni, contre les partis de gauche divisés.

Repousser l'apparentement et la prime à la majorité absolue serait porter un dé au suffrage universel et compromettre, au jour d'une crise publique, comme en 1848, le sort même de la République. (Appl. aux divers bancs à gauche.)

M. Jaurès. — Ceux qui applaudissent sont les mêmes qui, hier, nous reprochaient nos ovations !

M. Painlevé. — En majorité, ce jour-là, pourquoi que brusque comme un fétu.

M. Modeste Leroy. — Je demande la proportionnelle entre la Marne et l'Aube. (Rires.)

M. Jaurès. — Cela vaudrait mieux que des coups de fusil. (Nouveaux rires.)

M. Painlevé conclut à la nécessité de faire voter la réforme électorale prochaine : le projet de la Commission n'exclut point les transactions, indispensables, et cependant on refusant de s'exposer à une réforme indispensable, de perdre (Appl. aux divers bancs.)

M. Beauquier critique le projet de la Commission, qu'il dénonce d'une complication inouïe et propre à dissimuler des résultats d'une iniquité criante.

Avec l'apparentement, on arriverait par exemple, dans la Seine, à donner deux députés à 1 000 électeurs, alors que 25 000 autres électeurs, répartis en divers groupements, n'en auraient pas un.

M. Grousseau, rapporteur, discute ces chiffres, qui ne reposent sur rien.

Quant à la réalité, les systèmes de proportionnelle, si imparfaits qu'ils soient, le sont moins que n'importe quel système majoritaire.

Il en, apporte des chiffres, dit l'orateur, je les discutera ; pas besoin, pour cela, d'être professeur de mathématiques, membre de l'Institut ou ancien élève de l'Ecole polytechnique. (Sourires.)

Ce qui est vrai, c'est que nombre de nos collègues partisans du scrutin d'arrondissement redoutent d'avoir fait aucun effort pour comprendre la R. P. (Rires.)

Ils l'avouaient ainsi hier, du moins dans les couloirs.

M. l'abbé Lémire. — Ici aussi si vous le voyez. (Mouvements divers.)

M. Grousseau. — J'en prends acte.

Que nos adversaires discutent notre projet, qu'ils montrent les points faibles et les améliorations qu'il peut comporter.

Mais qu'ils n'agissent pas, une fois le principe de la R. P. admis, nous entraîner par certaines manœuvres à le ruiner au cours des articles et sur le vote d'ensemble.

C'est une tactique qui achèverait de déconsidérer la Chambre.

Il est de son devoir et de son intérêt de se prononcer à l'article 1er, nettement et sans arrière-pensée, pour ou contre le principe proportionnaliste.

Cela fait, il lui restera à mettre debout un projet qui donne enfin au pays ce qu'il réclame, un mode de suffrage plus équitable et plus libre. (Vifs appl.)

M. Lemaire se prononce en faveur de la R. P., qui libérera électeurs et députés.

Malgré les imperfections qu'il représente, le projet de la Commission constitue un progrès, que la Chambre se doit de sanctionner.

M. Breton, au contraire, déclare la R. P. détestable.

Elle immobilisera les partis politiques et favorisera l'œuvre de toutes les réactions.

Avec la R. P., on n'eût pas eu de magnifique essor de fidélité qu'a entraîné le scrutin d'arrondissement. (Appl. aux bancs radicaux.)

Qu'on réfléchisse à ce qui se passe en Belgique, où la R. P. maintient au pouvoir les cléricaux.

M. Deschanel. — Vous ne tenez pas compte du vote plural !

M. Breton. — Ce n'est pas le vote plural, c'est la proportionnelle qui amène l'état de stagnation dont se plaignent les opposants belges.

Echos parlementaires

LA R. P. ET LES ELECTIONS SENATORIALES

M. Georges Berry demandera que l'article premier du projet de réforme électorale actuellement en discussion décide que les membres du Sénat, comme ceux de la Chambre, seront élus au scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

LE SCRUTIN DE LISTE

M. Ajam a déposé au projet de réforme électorale un contre-projet en quinze articles, réglementant l'élection des députés au scrutin de liste.

A LA COMMISSION DE L'ARMEE

La Commission de l'armée a désigné hier M. Lebrun comme vice-président, en remplacement de M. Chapuis, devenu sénateur.

Elle a entendu ensuite un exposé du général Pédoya, député de l'Ariège, sur les retraites des officiers.

LES GASPILLAGES DANS LES COMPTES MINISTERIELS

La Commission des comptes définitifs a chargé M. Daniélou de dépouiller les budgets du ministère des Beaux-Arts depuis 1907.

M. Gallois a été chargé du même travail pour le ministère de la Guerre.

M. Daniélou a relevé un grand nombre de gaspillages et d'irrégularités et vient d'adresser à M. Dujardin-Beaumetz 215 questions.

De son côté, M. Gallois a adressé une centaine de questions au ministère la Guerre pour les mêmes raisons.

Il sera curieux de connaître les réponses des ministres intéressés.

LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Le groupe interparlementaire de la protection de l'enfance s'est réuni à la Chambre sous la présidence de M. Léon Bourgeois. Il a émis le vœu que la proposition de loi de M. Ferdinand Dreyfus, sur les tribunaux pour enfants et sur la liberté surveillée adoptée par le Sénat soit votée telle qu'elle par la Chambre, au cours de la présente session.

Il a, en outre, émis le vœu que la proposition de loi relative aux enfants sourds-muets ou aveugles soit rapportée au Sénat.

CONTRE LES MYSTIFICATEURS

MM. Charles Deloncle et Emmanuel Brousse viennent de déposer sur le bureau de la Chambre, une proposition qui vise les mystificateurs.

Article unique. — L'article 222 du Code pénal est complété par le troisième paragraphe dont la teneur suit :

« Quiconque aura provoqué ou tenté de provoquer, soit à l'aide de manœuvres, soit à l'aide de fausses identités ou de dénonciations mensongères, soit par la simulation de crimes ou délits, soit autrement, la mise en mouvement de l'autorité et de la force publique, et ce sans fondement, dans un intérêt personnel ou en vue d'une mystification, sera puni d'un emprisonnement de trois mois à six mois et d'une amende de 16 à 1 000 francs ou de l'une de ces peines seulement.

« Il sera tenu en outre, et au besoin par corps, de la restitution au trésor public des sommes dont il aura indûment provoqué la dépense et qui seront taxées et liquidées par le tribunal dans le même jugement. »

Sénat

Séance du vendredi 2 juin

La séance est ouverte à 2 h. 45 par M. Dubost.

M. Savary dépose le rapport rédigé au nom de la Commission d'enquête sur les liquidations des Congrégations par M. Régismanset.

La discussion relative aux retraites ouvrières est reprise.

M. Henri Michel combat la proposition de M. Codet et déclare qu'il est impossible à l'heure actuelle de revenir sur les votes émis par le Sénat.

L'orateur soutient que les partis extrêmes se sont ligués contre la loi.

Il déclare qu'à son avis la véritable forme des retraites est celle qui s'applique à tous les citoyens.

En terminant, M. Henri Michel déclare que, loin de démolir, il faut consolider et agrandir la loi.

M. Jénouvrier a très spirituellement rappelé à M. Michel que les partis d'opposition ont très loyalement collaboré à l'élaboration de la loi, dont ils ont eu la première idée il y a fort longtemps.

Mais ils veulent que l'application en soit loyale et utile, conforme au bon sens et aux intérêts bien compris des travailleurs.

M. Jénouvrier reproche au ministre du Travail de n'avoir pas respecté l'indépendance des juges de paix en leur adressant une circulaire interprétant l'article 23 par l'intermédiaire des préfets.

Les préfets n'ont rien à voir en cette affaire, il aurait fallu s'adresser aux procureurs généraux.

Il appartient au gouvernement de saisir le Parlement des modifications nécessaires à la loi des retraites. (Vifs appl.)

M. Raoul Ancel. — On n'obtiendra un résultat utile et vraiment pratique qu'en organisant sérieusement les corporations par l'association professionnelle. (Appl.)

Cette pensée a toujours été celle des catholiques sociaux.

M. Ancel demande au ministre si les caisses départementales prévues à l'article 14 pour assurer une bonne décentralisation se constituent.

La loi ne pourra vraiment fonctionner que du jour où ces caisses seront fortement constituées. (Appl.)

Le délai de trois mois accordé pour faire choix de la caisse n'est pas suffisant. (Très bien.)

M. Bepmale regrette qu'on n'ait pas suffisamment expliqué et défendu la loi.

L'élection législative de Thiers

M. Cotillon, socialiste indépendant, candidat à l'élection législative de Thiers, s'est désisté pour le scrutin de ballottage, en faveur de M. Clausset, socialiste unifié.

Il semble probable que le candidat radical Guillemin ne maintiendra pas sa candidature.

M. Clausset, dans sa profession de foi, s'est déclaré partisan de la liberté d'enseignement.

Les grandes courses d'aéroplanes

Nous avons laissé hier Garros atterrissant à Castiglione-della-Pescaia, à environ 120 kilomètres du but, d'où il repartait bientôt filant droit sur Rome.

A 4 h. 14, il entrait au-dessus de l'aérodrome, effectuait un tour de piste, et, en un vol plané impeccable, atterrissait au milieu du terrain.

Il était reçu alors par M. G. Amand, représentant du *Petit Journal* et par tous les personnages officiels, mais la réception la plus chaude et la plus intime, grande dans sa simplicité, fut celle que lui fit son heureux rival, Beaumont. Oubliant toute rivalité sportive, les deux hommes tombaient dans les bras l'un de l'autre et s'embrassaient longuement, pendant que, de toutes parts, les bravos éclataient.

Puis il fit un récit de son voyage, qui s'est effectué sans ennui. Il s'est arrêté à mi-parcours pour faire son plein d'essence et d'huile et a repris son vol vers Rome. Il se déclare très heureux d'en avoir terminé et ne sait encore s'il participera à l'épreuve Rome-Turin. Il se pourrait qu'il participât au meeting romain.

Vidart, en route pour Rome, brise son hélice

L'aviateur Vidart, qui était arrivé, hier, à 11 h. 25, à Pise, s'envolait, à 5 heures de l'après-midi, vers Rome. Mais, surpris par un orage, pensé-t-on, il atterrit à Santo-Pollonica, près de Rome, si brusquement, qu'il causa son hélice. Il compte repartir sous peu.

Frey tente de partir vers Rome mais revient à Pise

Pise, 2 juin. — L'aviateur Frey, qui avait quitté ce matin, à 6 h. 46, l'aérodrome de San-Rossore, à Pise, dans l'intention de se rendre à Rome, a dû interrompre son voyage pour rentrer à Pise, son moteur ne fonctionnant pas parfaitement. Il repartira cet après-midi.

Bathiat à Lyon

L'aviateur Bathiat, constatant la marche irrégulière de son moteur, a atterri en vol plané, sans accident, au Champ-Blanc, commune de Montanay, canton de Trévoux. Bathiat s'est rendu ensuite à Lyon pour chercher des mécaniciens. La gendarmerie de Trévoux a organisé un service d'ordre.

L'aviateur est reparti ensuite et est arrivé au champ d'aviation de Lyon à 5 h. 50.

La journée de Beaumont

L'enseigne de vaisseau Conneau a été, naturellement, le héros de la journée à Rome. Après avoir été visiter, à l'aérodrome, son monoplan, Beaumont a été reçu par l'amiral Cattolica, ministre de la Marine italienne, qui l'a vivement félicité : « Votre succès, a dit l'amiral, rejaillit sur la vaillante marine française. »

Ajoutons que la victoire de Beaumont a été homologuée, bien qu'il ait négligé de faire, avant d'atterrir, le tour de piste obligatoire.

Le vainqueur sera décoré

La dépêche suivante, signée du général Goiran, ministre de la Guerre, et de M. Constant, sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, a été adressée hier au lieutenant Conneau :

« Après vous avoir salué à votre départ de Buc, sommes heureux de vous adresser sincères félicitations pour votre magnifique raid, qui donne une nouvelle et si heureuse occasion à l'Italie et à la France d'exprimer leurs sentiments de vive amitié. »

D'autre part, M. Delcassé, ministre de la Marine, a décidé d'inscrire d'office l'enseigne de vaisseau Conneau, vainqueur de Paris-Rome, au tableau de concours pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur.

Les déboires de Kimmerling

Kimmerling est reparti de Brignoles hier soir à 7 h. 10 du camp de la Torre pour Nice, mais il est allé tomber sur un arbre.

Kimmerling a fait une chute de 4 mètres. Il est indemne ; son appareil n'est que légèrement endommagé. Kimmerling vient de rentrer à Brignoles.

A la suite des mécomptes qui, depuis quatre jours, l'empêchent de continuer la course, il a déclaré que, si ce matin à la première heure, il est victime d'un nouvel accident, il y renoncera définitivement.

Saboteur d'aéroplanes

On a arrêté à Gênes un Français, Marc Quartin, qui s'était fait remarquer pour son activité à l'arrivée des aviateurs français allant à Rome. S'étant présenté comme mécanicien en chef de la maison Blériot, il avait surveillé des réparations à l'appareil de Garros, lors de l'arrivée de celui-ci à Gênes. Il s'apprêtait à faire la même chose à l'arrivée de Vidart, mais la police, ayant demandé des informations à la maison Blériot, à la suite de la réponse reçue de l'Aris, a procédé à son arrestation.

Soumis à un interrogatoire en présence du consul général de France, Marc Quartin a fini par avouer que s'étant trouvé dans la gêne il s'était prêté aux propositions d'une fabrique d'aéroplanes, et qu'il se proposait de saboter le moteur de l'appareil de Vidart pour l'obliger à s'arrêter.

Après cet aveu, Marc Quartin a été retenu en arrestation.

La situation des concurrents

Voici quelle était dans la soirée d'hier, la situation des concurrents :

Beaumont à Rome.
Garros à Rome.
Vidart à Santa-Pollonica (près de Rome).
Frey à Pise.
Kimmerling à Brignoles (Var).
Molla à Lyon.
Bathiat à Lyon.
Le lieutenant Chavreau à Louhans.
Manissesse à Coligny (Ain).
Level près de Bar-sur-Seine.
Le lieutenant Clavenad a quitté Saint-Lyé.

Les officiers aviateurs

Les lieutenants Lucca et Hennequin font une chute et se font de graves blessures

Toulon, 2 juin. — Le lieutenant Lucca et son passager, le lieutenant Hennequin, qui avaient couché à Toulon, partirent ce matin à 5 h. ½ pour Hyères.

A 6 h. ½, les préparatifs de départ en aéroplane étaient terminés ; mais le ciel était couvert et nuageux. Le lieutenant Lucca décida d'attendre que le temps s'éclaircît.

A 8 h. 1/2, le temps étant favorable, il fit un très beau départ de l'aérodrome de Lesparre ; il se trouvait déjà à 900 mètres de l'aérodrome, lorsque, entre la ligne ferrée d'Hyères aux Salins et le bord de la mer, en voulant virer, il fit une chute. Les deux officiers tombèrent d'une centaine de mètres et restèrent pris dans leur appareil.

On accourut et on les dégagea aussitôt. Le lieutenant Lucca a des plaies à la tête et des luxations à la hanche ; le lieutenant Hennequin a une fracture de la cuisse droite et une fracture ouverte à la jambe droite, des contusions aux poignets et aux bras. Les blessés ont été soignés à l'aérodrome et conduits à l'hôpital d'Hyères.

Hyères, 2 juin. — Le lieutenant Lucca a, outre une luxation à la hanche, des contusions multiples dans la région lombaire et à la face. Son état moral est excellent.

Le lieutenant Hennequin a une fracture de la cuisse droite vers le tiers moyen, une fracture compliquée du tibia et du péroné de la jambe droite, une fracture du radius droit. Son état moral est satisfaisant.

A l'hôpital d'Hyères, on a endormi le lieutenant Lucca pour réduire sa luxation et le lieutenant Hennequin pour remettre sa jambe droite qui est brisée.

Le transfert des blessés d'Hyères à Toulon pourra peut-être s'opérer cet après-midi.

Ce que disent les journaux

Comment on devient ministre

Du *Cri de Paris*, à titre plus ou moins historique :

La désignation d'un nouveau ministre de la Guerre a été sur le point de provoquer une crise ministérielle.

Avant même les funérailles de M. Berteaux, on murmurait les noms des candidats à sa succession. On nommait M. Cochery, M. Clémentel, qui représentaient de « grosses influences parlementaires », et M. le général Dubail désigné comme l'héritier naturel du défunt.

Pendant qu'on intriguait, M. Monis, selon sa coutume, se décidait seul et se décidait vite. A l'heure même où, sur un affût de canon, la dépouille mortelle de l'ancien ministre s'acheminait en grande pompe vers la gare du Bois de Boulogne, des gens bien renseignés colportaient déjà la nomination du général Goiran.

Mais les *jeunes ministres* ne furent renseignés qu'en sortant du cimetière de Chatou. Ils apprirent avec autant d'émotion que de surprise que leur nouveau collègue avait été choisi sans qu'ils fussent consultés.

M. Monis avait offert le portefeuille de la guerre à M. Bourgeois. M. Bourgeois, selon sa coutume, avait refusé pour raison de santé, et il avait recommandé le général Goiran.

M. Monis avait accepté cette candidature et l'avait fait adopter dans un *conseil étroit* composé uniquement de MM. Cruppi, Caillaux et Delcassé. On attendait le retour des obsèques pour insérer à l'*Officiel* la nomination déjà signée, affirmait-on, par le président de la République.

A cette nouvelle, ce fut une belle tempête et un grand déchaînement de colères. Tout ce que le parti radical-socialiste contient d'hommes d'action, les disciples et les amis de M. Berteaux, poussèrent des clameurs de guerre.

Autour des Steeg, des Dumont, des Malvy, des Massé et des Messimy, les représentants les plus remuants de l'extrême-gauche serrèrent leurs rangs pour marcher à l'assaut du pouvoir.

Vers 6 heures du soir, à la place Beauvau, MM. Constant et Antonin Monis eurent à soutenir l'assaut de la démocratie radicale. MM. Dalimier, Thalamas, Dumesnil, Franklin-Bouillon dénoncèrent avec vigueur l'abandon de la politique traditionnelle de leur parti. MM. Paul-Boncour, Steeg et Massé, déclarèrent, avec la réserve qui s'impose à des hommes de gouvernement, que l'on faisait fausse route, et surtout qu'on ne les avait pas consultés.

M. le sous-secrétaire d'Etat Constant leur répondit d'un ton péremptoire :

— C'est une chose faite. Il n'y a plus qu'à s'incliner.

Mais d'autres se glissaient jusqu'au chevet de l'illustre blessé et lui portaient les doléances d'hommes considérables qui menaçaient de faire grand bruit au Palais-Bourbon.

*

Pour le lendemain samedi, M. Monis avait fixé de la façon suivante le programme de la journée gouvernementale :

A la première heure, insertion à l'*Officiel* de la nomination du général Goiran. A 9 h. 1/2, conseil des ministres à l'Elysée avec le concours assuré du nouveau ministre. A 5 heures du soir, Conseil de cabinet à la place Beauvau dans la chambre même de M. Monis.

Le président du Conseil, informé de l'esprit de révolte qui soufflait parmi ses collègues, fit en hâte quelques changements à ce programme.

Pour donner satisfaction à ceux que M. Rouvier appelait jadis la *Radicaille*, il ajourna de vingt-quatre heures l'insertion à l'*Officiel* du décret nommant le général Goiran, et il fit prévenir les jeunes ministres qu'il les recevrait en Conseil de Cabinet à la place Beauvau, le samedi matin, avant la réunion du Conseil de l'Elysée.

*

Dès 8 h. 1/2, en effet, il permit à ses ministres d'entrer dans sa chambre. Il leur expliqua en deux mots les raisons de son choix. M. Goiran n'avait-il pas été en Champagne un utile auxiliaire du gouvernement ? Et, sans discussion comme sans protestation, il fit accepter à l'unanimité la candidature qui, la veille, avait rencontré tant d'adversaires.

On se retira sans bruit. Mais, hors de la chambre du blessé, lorsqu'on se fut groupé autour du *vénérable gardien de la constitution*, la phalange des jeunes ministres retrouva la voix et le geste.

M. Dumont, qui joint à la culture du philosophe l'ardeur du tribun, déclara que la disparition de M. Berteaux dictait aux ministres radicaux-socialistes héritiers de sa doctrine l'impérieuse obligation de se faire entendre dans les délibérations les plus secrètes du gouvernement aussi bien que MM. Cruppi, Caillaux et Delcassé.

M. Fallières rassura M. Dumont et ses amis les plus ombrageux. Il jura que tous les ministres avaient les mêmes droits imprescriptibles, que tous seraient consultés à l'avenir san sdistinction d'âges, de groupes et de doctrines. La candidature de M. Goiran fut acceptée derechef à l'unanimité. La séance du Conseil fut levée et les jeunes ministres se dispersèrent, très fiers qu'on leur donnât raison en principe quoiqu'on se moquât d'eux en fait.

La délimitation de la Champagne

Le renvoi de la décision du Conseil d'Etat
L'impression à Bar-sur-Aube

Bar-sur-Aube, 2 juin. — Il y a eu quelque désappointement hier soir à Bar-sur-Aube, lorsque le Comité central a fait annoncer que le Conseil d'Etat avait ajourné à samedi la discussion relative à la question de la délimitation.

Vers 9 heures, une animation inaccoutumée régnait dans les rues ; de nombreux groupes discutaient sur les chances de succès des vignerons, et on considérait d'une façon générale que cet ajournement était de bon augure pour eux, l'appellation « Basse-Champagne » soulevant de nombreuses critiques.

En prévision de manifestations, une partie des troupes avait été consignée dans ses cantonnements ; mais l'ordre n'a pas été troublé.

Quels sont les projets du Conseil d'État

Un de nos confrères publie l'information suivante sur les projets du Conseil d'Etat :

« D'après les renseignements nouveaux que nous avons recueillis hier, les deux sections du Conseil d'Etat qui se sont, tout d'abord, prononcées, ont écarté l'appellation Basse-Champagne qui ne répond pas à l'usage local constant. Elles ne seraient ralliées au système qui consisterait à donner à certains grands crûs de la Marne le qualificatif de grande Champagne, celui de « champagne » étant accordé aux autres vignobles de la Marne, de l'Aisne, de l'Aube, de la Haute-Marne et de Seine-et-Marne.

« Le seul point litigieux, sur lequel l'accord ne se serait pas fait devant les deux sections du Conseil d'Etat, est celui de savoir s'il ne conviendrait pas de laisser le bénéfice de grande Champagne à toutes les communes délimitées. Certains conseillers l'ont soutenu ; d'autres, au contraire, ont prétendu qu'il ne conviendrait pas d'étendre ce privilège aux vignobles de l'Aisne.

« C'est l'assemblée générale du Conseil d'Etat qui décidera finalement. »

L'affaire d'espionnage du ministère des Affaires étrangères

La onzième Chambre correctionnelle de la Seine, présidée par M. Locart, a rendu, aujourd'hui, son jugement dans le procès intenté pour espionnage à MM. René Rouet, élève vice-consul ; Bernard Maimon, publiciste cosmopolite, et Albert Palliez, son secrétaire.

Le tribunal a condamné *MM. René Rouet et Bernard Maimon chacun à deux ans de prison et 10 000 francs d'amende*, et *Albert Palliez à trois mois de prison*, en vertu de la loi du 18 avril 1886 sur l'espionnage.

Voici les principaux passages du jugement :

Attendu qu'il résulte de l'instruction et des débats qu'au mois de janvier dernier, le ministère des Affaires étrangères a été avisé par un de nos ambassadeurs que des documents diplomatiques, paraissant émaner du quai d'Orsay ou y avoir été adressés, avaient été offerts en vente et achetés à l'étranger ; qu'après vérification, le ministère des Affaires étrangères, ayant reconnu l'exactitude du renseignement, a provoqué une enquête dont les premiers résultats ont amené l'ouverture d'une instruction ; qu'à la suite d'une surveillance, Palliez a été arrêté le 31 mars 1911 à Paris, au moment où il apportait, rue Dupont-des-Loges, chez René Rouet, un document original emporté la veille au soir par celui-ci du ministère des Affaires étrangères, où il était attaché comme élève vice-consul, et remis à Maimon, qui l'avait fait copier dans la nuit par son secrétaire Palliez ; qu'une perquisition opérée chez Maimon a fait découvrir, sur son bureau, la copie en trois exemplaires de ce document et, en outre, un grand nombre de pièces et de copies de pièces, parmi lesquelles quarante-deux qui figurent aux scellés, ont été aussitôt indiquées par Maimon comme étant des copies de quarante-deux documents provenant du quai d'Orsay et procurés par Rouet du 1er janvier au 31 mars 1911 ;

Attendu que Rouet a persisté à prétendre, malgré les déclarations de Maimon, qu'il ne lui a remis que des traductions de journaux étrangers, des résumés ou des notes de sa main et non des correspondances originales ;

Attendu que Maimon exposa à Rouet les études entreprises et les efforts faits par lui depuis plusieurs années pour obtenir, au profit d'un groupe de personnalités françaises et étrangères, la concession d'un chemin de fer en Orient ; que René Rouet, auquel fut promise une participation (paraissant devoir être de 30 000 francs), accepta d'entrer dans les vues de Maimon et de favoriser éventuellement l'action de son groupe en lui fournissant les indications et les renseignements que sa situation au ministère lui permettrait de recueillir, et que Maimon utiliserait, le cas échéant, soit par des démarches directes, soit pour chercher à exercer une pression par la publication d'articles ou d'informations, notamment dans un journal étranger, dont il était devenu le correspondant vers la fin de 1910 ;

Attendu en ce qui concerne les copies de documents dont la vente a déterminé la plainte du ministre des Affaires étrangères, que, malgré des présomptions graves, il n'y a pas de preuve suffisante contre Maimon, ni *a fortiori* contre Rouet, que ces copies aient été établies par Maimon, ou, pour son compte sur des pièces officielles divulguées par Rouet, ni que la vente ou la mise en vente aient été opérées par Maimon ou en son nom ; que, d'autre part, ces documents sont inconnus au tribunal, sauf pour quatre d'entre eux visés sommairement dans une lettre du ministre des Affaires étrangères, et que, par suite, il ne serait pas possible, le cas échéant, d'apprécier leur caractère et leur importance ;

Attendu, dans ces conditions, qu'il n'y a lieu de retenir pour l'examen de la prévention que le document rapporté par Palliez, le 31 mars 1911, chez Rouet, les 12 documents dont les copies forment les scellés 2 et 2 bis et qui ont été communiqués de janvier à fin mars 1911, et enfin les documents ou renseignements tirés des pièces officielles et divulgués à partir de février ou mars 1910, sur la nature des documents et renseignements communiqués ou divulgués : 1° attendu que le plus grand nombre des documents se rapporte à la politique de la France en Orient, surtout au point de vue économique, industriel ou commercial ; 2° que d'autres se rattachent à l'action diplomatique de la France principalement mais pas uniquement en Orient, en tant qu'elle s'exerce isolément ou conjointement avec d'autres Etats ;

Attendu que la prétention spéciale à Maimon en tendant à établir sa bonne foi personnelle n'est pas sérieusement soutenable ; que Rouet a déclaré et maintenu énergiquement n'avoir jamais dit ni laissé supposer à Maimon qu'il était autorisé à lui communiquer des pièces ou des renseignements diplomatiques ; que la situation subalterne de Rouet eût rendu son affirmation invraisemblable s'il l'avait formulée ; que les précautions prises pour faire immédiatement copier dans la nuit les documents que Rouet apportait le soir, à la sortie du ministère et les lui renvoyer le lendemain matin, afin qu'il pût les reclasser aussitôt, indiquant que Maimon ne pouvait se faire aucune illusion sur leur origine frauduleuse ; que son entente avec Rouet, l'établissement d'un chiffre spécial pour leur correspondance, le prouvent surabondamment...

Attendu que les infractions établies à la charge des prévenus présentent par elles-mêmes un caractère de sérieuse gravité ;

Que Rouet, appartenant à un corps où une loyauté parfaite et une discrétion scrupuleuse sont de rigueur, a commis plus que des fautes professionnelles en divulguant des documents et des renseignements dont son instruction et ses fonctions mêmes lui révélaient le caractère ; qu'il a agi ainsi dans un but pécuniaire en vue de la participation promise par Maimon à une affaire financière et industrielle ; qu'il a reçu, de plus, de Maimon, peut-être il est vrai, à titre de prêts ou d'avances, des sommes paraissant s'élever à un total d'environ 1 700 francs ;

Attendu toutefois qu'il y a lieu de tenir compte à Rouet de son entrée dans la carrière diplomatique et de l'ascendant pris sur lui par Maimon ; qu'il échet également de retenir que les prévenus ont agi, non pas avec l'intention préméditée de trahir les intérêts français, puisqu'il est avéré que Rouet aurait pu livrer des documents beaucoup plus importants, mais au profit d'une entreprise industrielle et financière qui ne paraît pas illicite en soi, et aussi pour permettre à Maimon d'affermir par la sûreté et la valeur de ses informations, sa situation de correspondant fortement rémunéré d'un journal étranger ;

Le jugement dit en terminant que, si un certain nombre de documents livrés intéressent la sûreté extérieure de l'Etat, leur divulgation ne semble pas avoir pu l'exposer à une danger grave et immédiat, et que rien ne permet de supposer que les prévenus aient été en relations avec des gouvernements ayant des vues ou des intérêts directement contraires à ceux de la France.

Les manifestants de Jeanne d'Arc

Les manifestants arrêtés dimanche, au cours des manifestations en l'honneur de Jeanne d'Arc, comparaissent devant la 9e Chambre, présidée par M. Bricout, sous l'inculpation de violences et injures à agents.

Il ressort des témoignages, que la manifestation se serait passée dans le plus grand calme, sans l'intervention d'un officier de paix en civil. Celui-ci a voulu avoir des arrestations pour se faire pardonner celles qu'il devait opérer au mur des fédérés.

Les témoins donnent sur les violences commises par les agents des détails précis. Certains témoins, notamment M. Mollet, qui appartient à un groupe radical-socialiste, ont vu des agents frapper à coups de sabre.

D'autres témoins ont fourni des certificats médicaux constatant les blessures qu'ils ont reçues au cours des bagarres. Les agents, en effet, se sont montrés d'une brutalité révoltante.

Le tribunal a condamné les manifestants à des peines variant de cinq jours à quarante jours de prison.

Çà et là

Morts d'hier

M. Achille Brull, ancien président de la Société des ingénieurs civils de France, chevalier de la Légion d'honneur, à Paris. — M. Hubert Garnier, ingénieur, ancien vice-président de la Chambre de commerce, officier de la Légion d'honneur, à Paris. — M. Charles Audic, professeur du lycée Janson de Sailly, qui a écrit sous le nom de « Pierre Cléso », des poésies et des romans estimés

La plus ancienne église de France.

La plus ancienne église de France ou, tout au moins l'une des plus anciennes, est certainement la vieille église paroissiale d'Epondeillan, dans l'Hérault, qui est, du reste, classée comme monument historique.

Cette vieille église, délabrée par les siècles, va être l'objet d'une restauration ; elle daterait, paraît-il, de l'époque de Charlemagne, c'est-à-dire du VIIIe siècle.

On peut, malgré son état de vétusté, admirer encore sa vieille architecture et sa vieille sculpture que le temps a un peu effacées et notamment sa grande porte d'entrée, ornée de très curieuses figures de l'époque.

Le VIIe Congrès national de la paix

Le VIIe Congrès national de la paix se tiendra à Clermont-Ferrand pendant les fêtes de la Pentecôte.

Plus de 400 congressistes ont répondu à l'appel du Comité d'organisation et de propagande, qui réunit le préfet, le général en chef, l'évêque, des prêtres, des pasteurs protestants, des membres des Loges, des représentants de toutes les opinions.

Des questions de la plus actuelle importance seront discutées.

Des notabilités françaises et étrangères prendront part aux travaux du Congrès.

De brillantes fêtes sont organisées au champ d'aviation, au théâtre, à l'Hôtel de Ville avec banquet, au sommet du Puy de Dôme.

Echos de partout

Le ministre de l'Agriculture vient d'autoriser à titre exceptionnel, pendant les mois de juin et de juillet, le transport et la vente de l'orlon gras sur tout le territoire.

M. Williman, ancien président de la République orientale de l'Uruguay, a quitté Paris hier, se rendant au Creusot, sur l'invitation de M. E. Schneider.

L'amiral Campe, directeur des constructions navales de la marine américaine, et M. Hough, attaché naval américain, sont arrivés ce matin à Lorient. Conduits par M. l'ingénieur Barrillon, ils ont visité les chantiers de construction, le « Courbet » et les bâtiments en achèvement.

Echos religieux

A l'évêché de Moulins

Jeudi à 2 heures, Mgr Penon a pris officiellement possession de son siège épiscopal à la cathédrale par l'intermédiaire du vicaire général, M. l'abbé Neny.

Mgr Lobbedey est parti vendredi matin à 9 heures, salué une dernière fois par les dignitaires du clergé.

Les obsèques de Mgr Pelgé

Les obsèques de Mgr Pelgé sont définitivement fixées à mardi prochain, 10 heures. L'inhumation se fera dans la crypte de la cathédrale. Plusieurs évêques ont annoncé leur présence.

L'Association de Notre-Dame de Salut à Montmartre

Le mardi 6 juin 1911, tous les membres des Œuvres de Notre-Dame de Salut et des Pèlerinages de Jérusalem, de Rome et de Lourdes sont invités à se réunir à la basilique du Vœu national, à Montmartre, pour y faire leur pèlerinage annuel et y renouveler leur consécration au Sacré Cœur.

La messe sera dite à 9 heures très précises, dans la basilique, et sera suivie d'une allocution, par M. le chanoine Ardant, et du salut du Très Saint Sacrement.

Nos lecteurs sont invités très spécialement à y assister.

Pèlerinage à Paray-le-Monial

Le 23 juin, fête du Sacré Cœur, aura lieu le pèlerinage annuel à Paray-le-Monial, sous la direction de M. l'abbé Coubé. Départ de Paris le jeudi 22 à 9 h. 30 du matin, gare de Lyon. Rentrée à Paris le samedi soir. Prix : première classe, 45 fr. ; deuxième classe, 28 fr. ; troisième classe, 18 fr. Réduction de 50 % sur le Nord et l'Orléans, et 40 % sur l'Ouest, en s'inscrivant avant le 12 juin. S'adresser au Bureau des pèlerinages, 29, rue Chevert, de 3 à 6 heures.

NOS AMIS DÉFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

(Ind. 7 ans et 7 quarantaines, 4 juin 1911)

M. Chazalou, employé des chemins de fer, à Paris, frère d'un religieux de l'Assomption.

Le général Pilière, commandeur de la Légion d'honneur, à Reims.

Mlle Marie Gaubert, 17 ans, à Sarreguemines (Alsace-Lorraine). — Sœur Marie Saint-Den